

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026

Présents : Philippe BOUNIARD, Carole THOMAS, Pierre LAULAGNET, Caroline DELAVEAU, Sylvain VARENNE, Julien MOUILLOT, Sophie ALLEOUD, Michel PREVOST, Sonia LUCAS, Jérôme MERCOYROL, Sarah MARION, Philippe EUVRARD, Bala BOUAZZA, Jonas MOUDDEN, Jocelyn GAUTHIER, Claude BROTONS.

Excusé(e)s : Catherine LEYNON a donné procuration à Carole THOMAS
Marie-Odile ROUX-GUIGON a donné procuration à Pierre LAULAGNET
Elodie SAPIN a donné procuration à Jonas MOUDDEN

Mr Pierre Laulagnet, maire de la commune jusqu'à ce jour, a pris la parole avant l'ouverture du conseil pour remercier l'ensemble des élus et des suppléants de son équipe municipale.

Le conseil municipal débute 17h06 sous la présidence du doyen d'âge Mr Michel Prévost :

- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente du 05 mars 2026**

- **DELIBERATION 2026-17 : Election du maire**

Nombre de bulletins exprimés : **19** dont **4** bulletins blancs

Mr Bouniard est élu maire de la commune d'Alba la Romaine avec **15** voix et à la Majorité absolue.

La présidence de la séance est transférée à Mr Bouniard Philippe.

Mr Philippe Bouniard, élu maire, a pris la parole pour remercier pour la confiance qui lui est accordée. Il a souligné le travail effectué sous la mandature de Mr Laulagnet.

- **DELIBERATION 2026-18 : Détermination du nombre d'adjoints**

Il est proposé au vote la création de 3 postes d'adjoints. le Conseil municipal décide à la majorité absolue par **15** voix pour, 4 abstentions, et **0** voix contre, la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

- **DELIBERATION 2026-19 : Elections des adjoints**

La liste présentée par Jonas MOUDDEN n'a pas proposé d'adjoint. Mr Philippe Bouniard a proposé au vote la liste suivante :

- Madame Carole THOMAS en qualité de 1ère adjointe,
- Monsieur Pierre LAULAGNET en qualité de 2ème adjoint

- Madame Caroline DELAVEAU en qualité de 3ème adjointe

Nombre de bulletins : **19** dont **4** bulletins blancs. Les trois adjoints sont élus avec **15** voix à la majorité absolue.

- **Il a ensuite été fait lecture de la charte de l'élu local.**

À l'issue des délibérations M Bouniard a expliqué que le fonctionnement de cette nouvelle équipe serait toujours collégial, tout en invitant les élus de l'opposition à participer à ce fonctionnement.

Fin du conseil municipal à 17h58.

Signature de la secrétaire de séance
Carole THOMAS



Signature du Maire
Philippe BOUNIARD

